

MAIRIE DE CANARI
20217 CANARI
Tél : 04.95.37.80.17
Fax : 04.95.37.86.08
Mail : mairiecanari@wanadoo.fr

ARRÊTÉ n°2023-46 INTERDISANT LE REMPLISSAGE DES CONTENANTS DE PLUS DE 1 LITRE A LA FONTAINE DE MARINCA

Le Maire de la commune de CANARI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les abus constatés,

ARRÊTE

Article 1 : il est strictement interdit de remplir des contenants de plus de 1 litre sur la fontaine de Marinca et en tout état de cause l'interdiction totale de remplissage de jerrican à compter de ce jour et jusqu'au 31 octobre 2023.

Article 2 : Tout contrevenant est passible d'une amende avec signalement de la plaque d'immatriculation à la gendarmerie

Article 3 : M. le secrétaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Canari, le 26 juin 2023.

Le Maire



Jean Michel SIMONETTI